

ON S'ABONNE... A Cahors... PRIX DE L'ABONNEMENT... AUTRES DÉPARTEMENTS...

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne... RECLAMES, 50 centimes la ligne... L'ABONNEMENT se paie d'avance.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances. SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, events, routes, and arrival times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 22 Décembre 1866.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates and prices of various securities.

POUR NOS ABONNÉS UNIQUEMENT. Prime exceptionnelle: LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE. L'ITALIE

Historique, Pittoresque et Monumentale, Par M. JEAN ARMENGAUD. Rome, Gènes, Turin, Milan, Parme, Mantoue, Venise, Bologne, Pise, Florence, Naples, Pompéi, etc.

Ces volumes peuvent être demandés séparément: 1er volume, Rome: 35 fr. dans nos bureaux; 37 fr. pour les départements.

BULLETIN. Le Moniteur publie l'exposé annuel adressé à l'Empereur par M. Achille Fould sur notre situation financière.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 22 décembre 1866.

BERTHE IMITÉ DE L'ALLEMAND MME LA CÉSSE HAHN-HAHN COME PREMIER VIII - Suite.

Dans le tête à tête, elle se donnait toujours l'innocent plaisir de le laisser en apparence décider en dernier ressort; mais elle n'avait jamais recours, devant le monde, à cette jonglerie, très-usitée pourtant dans force ménages où le mari est loin d'être un Edmond, et où la femme feint de se soumettre à contre-cœur à des choses qu'elle brûle de faire et dont elle est la secrète instigatrice.

s'achève, ne permet plus de concevoir aucun doute sur l'excellent état dans lequel se trouve aujourd'hui notre trésor. Les difficultés survenues au Mexique, le non-recouvrement d'une partie des obligations souscrites par ce pays, ont amené, il est vrai, certains mécomptes; mais, ainsi que le déclare M. le Ministre des finances, les prévisions heureuses pour 1865, n'ont point été modifiées.

En ce qui concerne l'année 1866, troublée profondément par une grande guerre, en Allemagne, par des dépenses militaires imprévues, des inondations et une mauvaise récolte, l'impulsion de la richesse générale a été si forte que tant de causes de discrédit n'ont pu entraver la marche ascendante de recettes. Son exercice se soldera donc en équilibre, bien que nos travaux publics aient reçu une dotation supplémentaire de 12 millions et qu'aucun autre service n'ait été laissé en souffrance.

Le budget rectificatif de 1867 se présente aussi dans des conditions très bonnes. Enfin, le budget ordinaire des dépenses de 1868 est fixé à 1,548,655,223 fr.; mais le budget des recettes prévu est de 1,617 millions, ce qui comporte au profit du trésor un excédant de 121 millions de francs. On ne pouvait souhaiter mieux. Aussi faut-il louer l'habileté administrative de M. le Ministre des finances en même temps que la bonne politique de l'Empereur qui a permis de maintenir la fortune publique à une telle hauteur, malgré les contre-temps qui ont affligé l'Europe.

La presse anglaise apprécie assez sévèrement le message du Président Johnson, qu'on lira plus loin. On ne peut s'en étonner; l'attitude du cabinet de Washington, à propos de l'Alabama et de la grosse affaire des fénians, a dû froisser profondément l'orgueil britannique. Peut-être aussi y a-t-il un peu de jalousie dans la critique, causée par la politique pleine de conciliation et de bienveillance des Etats-Unis pour la France.

Certains gens ont compté sur des dissidences entre les deux cabinets, et certains journaux, profitant du retard apporté dans la venue du

message, ont tronqué et présenté sous un faux jour les paragraphes arrivés avant le texte officiel. Cette conduite a eu le sort qui lui méritait. Il apparaît clairement du document présidentiel que l'Amérique n'a point oublié son ancienne et reconnaissante amitié pour la France.

Un point à noter dans le message de M. Johnson est l'avis émis par lui que le moment serait venu pour les Etats-Unis de se faire représenter en Grèce. Le bruit a déjà couru que telle était l'intention du cabinet de Washington. Ce qui porterait à croire que, s'éloignant de la politique recommandée par le fondateur de l'Union, et cessant de s'isoler des affaires européennes, la république américaine songerait à revendiquer une part d'influence en Orient.

La ville pontificale jouit du calme le plus complet; on attend les mesures que, dit-on, Sa Sainteté prépare en ce moment. Le bruit s'est répandu à Rome que le cardinal prince de Hohenlohe, serait parti incognito pour se rendre à Berlin, où il a une certaine influence à cause de sa nationalité prussienne. Les esprits sérieux ne croient guère néanmoins à une mission politique. M. Ponzani di san Martino a été reçu en audience par le Pape.

La commission italienne chargée de s'occuper de la réorganisation du service militaire continue son travail. L'effectif de l'armée serait fixé à 180 mille hommes sur le pied de guerre.

D'après l'Opinione de Florence, le gouvernement italien va demander à la Turquie satisfaction pour l'offense faite au pavillon italien et des dommages intérêts pour l'attaque dirigée dans les eaux de Candie, par des navires turcs, contre le vapeur poste italien, le Prince Thomas que l'on croyait chargé de volontaires et de munir

de jolis visages. - Fi donc! une roturière! - Je ne pensais pas que la roture portât préjudice à la beauté.

De la mère de Cyrille était seule mécontente de ces arrangements. « Jamais il ne se mariera, pensait-elle, tant que durera cette affection. » Mais comment la détruire? Elle l'ignorait. Sa sollicitude maternelle ne lui inspirait que l'expédient le plus malencontreux; elle appelait l'attention de son fils sur toute jeune personne passable, comme sur une merveille de grâce et d'amabilité.

Mortellement ennuyé de ce manège, Cyrille lui dit un jour: « Dans votre galerie des beautés de Vichy, vous oubliez, à ma grande surprise, deux personnes qui ont le droit d'y figurer au premier rang: Julie, la marchande de gants, et la piquante Aurore Duval, fille d'un négociant de Nantes. »

« Je ne connais pas Mlle Duval, interrompit sèchement la comtesse. - C'est vraiment dommage, car aucune de nos dames ne lui est supérieure en beauté, et Julie seule lui dispute la palme. »

« Cyrille, ne te donne pas une peine superflue, je t'en prie. Tu veux me faire accroire que la petite Julie t'a ensorcelé, et, ce matin encore, elle se plaignait, à moi-même, de ce que tu ne lui as jamais acheté une seule paire de gants. »

« Parce qu'ils ne valent rien, répondit-il avec flegme. J'avoue, au surplus, que mon cœur ne m'a été ravi ni par elle, ni par Aurore. Je voulais seulement vous prouver que, moi aussi, je sais bien décou-

vrir de jolis visages. - Ah! bah! s'écria-t-elle avec impatience. Je ne parle que des femmes entre lesquelles je pourrais trouver une bru; toute autre est hors de cause. »

Cyrille pâlit et ses lèvres tremblèrent, mais il se remit aussitôt et dit avec une parfaite tranquillité: - Ma mère, il en est cependant une... - Ainsi, interrompit-elle d'un ton douloureux, déjà les choses en sont à ce point!

- Faites-vous allusion à... la marquise de Valrive? demanda-t-il d'une voix lente. - Sans doute... »

Cyrille lui baisa la main et se retira précipitamment sans lui laisser le temps de poursuivre. La pauvre mère, découragée, alla trouver son mari. « Que deviendra notre fils? lui dit-elle: Berthe est cause qu'il repousse jusqu'à la pensée d'un mariage. - Il faut laisser la chose suivre son cours, répondit le comte sans s'émouvoir. Faire des remontrances contre une passion, c'est perdre son temps; se fâcher, c'est pousser à la résistance et empirer le mal. On ne peut jamais répondre qu'un jeune homme ne fera pas d'équipées; ils en font tous, et ils n'en sont pas plus mauvais pour cela. Mais je mettrai ma main au feu que Cyrille ne commettra jamais de ces folies qui empoisonnent la vie entière. »

Cette profonde confiance du père dans les sentiments élevés de leur fils rassura et ravit la comtesse. Elle résolut de ne plus harceler Cyrille. Avec cette force d'âme qu'on ne puisse que dans u-

tions pour les Crétois.

Une convention a été signée entre les Roumains, l'Autriche et la Russie, réglant la navigation du Pruth. Cette nouvelle est bonne. Plus les intérêts des peuples se mêlent, plus vite s'éteignent les vieilles animosités.

Les ratifications du traité de commerce austro-français ont été échangées à Vienne le 18 courant. Il est à espérer que prochainement la Prusse et l'Autriche vont conclure une convention identique.

Une déclaration échangée entre l'Italie et la Russie reconnaît les droits réciproques des actions des sociétés anonymes et autres, entre les deux pays, à l'exception des sociétés d'assurances. Espérons que cet acquiescement de l'empire moscovite à une mesure si juste en soi, au point de vue du droit international, est l'indice de son désir de se mêler pacifiquement et davantage chaque jour au grand mouvement européen.

La diète de Croatie a adopté le projet d'adresse dont le principal article revendique l'autonomie du royaume tri-unitaire.

Une correspondance de Berlin dit que la constitution de la nouvelle confédération du Nord renferme 12 chapitres et environ 69 articles. Un parlement définitif sera nommé par voie d'élection directe et au suffrage universel. Les membres du parlement ne jouiront d'aucune indemnité. Les fonctionnaires en seront exclus. La constitution arrêtée entre les divers gouvernements composant la confédération, aura la forme d'un traité.

L'opposition continue de tenir tête au ministre dans la chambre des députés. Quand elle accepte un point c'est pour aussitôt en rejeter un autre. La chambre a adopté, le projet de loi sur la situation légale des sociétés coopératives, tel qu'il a été modifié par la Commission.

La chambre a repoussé le droit d'autorisation demandé par le gouvernement. Pour le Bulletin politique: A. Layton.

Dépêches télégraphiques. (Agence Havas.) Marseille, 20 décembre. Les lettres d'Athènes du 13 annoncent que le va-

amour vrai et profond, Cyrille étouffait, au moins en présence de Berthe, tous les désirs, toutes les aspirations qui envahissaient son cœur comme le flux de la mer, parce qu'un bon génie lui disait toujours: Pas maintenant! attends encore! sinon elle est perdue pour toi! Mais il sentait plus clairement de jour en jour que ce flux, de plus en plus impétueux, finirait par renverser la digue.

Il rassembla enfin tout son courage et dit à Berthe: « Des affaires m'appellent à Paris; si cela vous convient, je profiterai de l'occasion pour retenir un appartement pour vous. » Elle accepta avec reconnaissance, et il quitta Vichy pour une semaine.

Cependant, quinze jours après, il n'était pas encore de retour, et il n'avait pas même donné de ses nouvelles. Berthe était saisie d'une anxiété indicible, d'autant plus poignante qu'elle n'osait pas la manifester, car le comte de Trémicourt avait dit, en sa présence, avec le plus grand calme: « Mon fils n'écrit presque jamais, à peine une lettre tous les trois mois. C'est son habitude. »

Et la comtesse n'était pas moins tranquille. « Quelque part qu'il soit, pensait-elle, il ne court pas d'aussi grands dangers qu'auprès de Berthe. » Quant à la jeune marquise, ne sachant que penser, elle lui prêtait toutes sortes de folies, comme de s'être retiré dans un cloître, d'avoir enlevé une femme, ou entrepris quelque chose d'extraordinaire dont le monde n'offre pas d'exemple. Dans un cas pareil, où les pensées ne suffisent plus, à son aide l'imagination, dont le propre est de couvrir les idées les plus romanesques, parce que la réalité n'est pas son domaine.

La veille du départ de ses parents, Cyrille reparut

Pour *Panhellenion* est de retour dans les eaux grecques après avoir encore une fois forcé le blocus établi par les Turcs à Candie. On assure qu'une bataille était engagée le jour du départ de ce bâtiment devant Kissamos. Le Sultan aurait déclaré qu'il était résolu à faire de grandes concessions aux Crétois pourvu qu'ils ne demandassent pas leur annexion à la Grèce. Les habitants de Syra ont décidé de faire abstinence un jour par semaine et de consacrer l'épargne ainsi réalisée à la cause Crétoise.

On mande de Constantinople, 12 décembre : Le patriarche arménien ayant menacé de s'unir avec Rome, a obtenu la promesse de la restitution de ses anciens droits.

Agram, 19 décembre, soir.
La Diète a voté l'Adresse en bloc.

Berlin, 19 décembre.
La Chambre des Seigneurs a adopté par 59 voix contre 48 le projet du gouvernement pour la suppression de la loi sur l'usure, après que le représentant du gouvernement a blâmé le projet de la Commission tendant à une acceptation provisoire jusqu'au 1^{er} mai 1868.

La Chambre a également adopté le projet pour le règlement de l'impôt foncier, et le projet des dotations. Ce dernier a été voté à l'unanimité.

Berlin, 19 décembre.
On lit dans la *Correspondance Provinciale* : La Constitution fédérale s'étend à toutes les affaires de commerce et de navigation. Le conseil de la Confédération et la représentation nationale exercent la puissance législative. La Couronne de Prusse à la direction de la Confédération. Le pouvoir fédéral déclare la guerre, conclut les traités, nomme les ambassadeurs. Le roi de Prusse est commandant suprême des forces de terre et de mer. Il est autorisé à ordonner l'état de préparation de guerre. Les ports de Kiel et de Jahlé seront déclarés ports de guerre fédéraux.

Bruxelles, 20 décembre.
Le *Moniteur Belge* publie un arrêté royal qui nomme une commission chargée d'examiner si l'organisation actuelle de l'armée répond aux nécessités de la défense nationale.

Madrid, 19 décembre, soir.
Le gouvernement Espagnol a conclu avec la maison Fould et plusieurs autres maisons de banque de Paris, un emprunt de 90 millions de francs. Le contrat a été signé, hier, par le ministre des finances.

EXPOSÉ FINANCIER DE M. FOULD

Le *Moniteur* contient le rapport annuel de M. le ministre des finances à l'Empereur sur la situation financière de la France; ce document est le résumé du travail préparatoire du budget de 1868 de l'examen duquel le Conseil d'Etat va être prochainement saisi; le budget spécial de la caisse d'amortissement pour 1868 va être également soumis au Conseil d'Etat.

Le rapport de M. Fould embrasse dans ses divers chapitres, la situation de l'année 1865, qui est arrivée au terme légal de son exercice, celle de l'année 1866, qui s'achève, et expose les prévisions de recettes et de dépenses du budget rectificatif de 1867.

En ce qui concerne l'exercice 1865, le ministre estime que, nonobstant le mécompte éprouvé dans nos recettes par le non-recouvrement des obligations mexicaines qui figuraient au budget de 1865 pour la somme de 11,358,000 fr., la situation sera peu modifiée, les crédits restés sans emploi offrant une large compensation à ce déficit imprévu.

Les graves événements que l'année 1866 a vu s'accomplir, le retour du choléra, la faiblesse de la récolte et les inondations n'ont heureusement exercé qu'une légère influence sur notre situation financière et le revenu public n'a pas cessé de s'accroître. Le ministre a donc lieu d'espérer que l'exercice 1866 se soldera en équilibre.

tout à coup pour les accompagner. Il raconta une longue et touchante histoire d'un ami qu'il avait rencontré souffrant à Paris. Mais il eut soin de taire que cet ami, c'était lui-même.

« Ecoutez ! s'écria Berthe, surprise de le revoir ; si vous avez dorénavant l'envie de vous faire passer pour mort, enterré ou disparu, dites-le d'avance ou écrivez-le. Cette incertitude est un martyre.

— Pour qui donc ! demanda Cyrille avec timidité.
— Oh ! pour moi, répondit-elle résolument ; je ne puis jouer la comédie ni avec vous ni avec moi-même. Oui, pour moi !

— Berthe, reprit-il en soupirant, deux mots vous suffissent pour rendre inutile mon sacrifice de deux semaines longues comme des siècles. »

Elle pâlit, et, avec un geste de désolation, elle se cacha le visage de ses deux mains.

« Pourquoi vous affligez-vous tant de mes paroles ? demanda-t-il en lui découvrant avec douceur pour la regarder en face.

— Parce que je suis malheureuse dès que vivre ou je vis est un fardeau pour vous, répondit-elle sans hésitation, en soutenant son regard avec fermeté.

— Ce n'est pas un fardeau, Berthe ; c'est un chagrin... que vous partagerez, que vous comprendrez — peut-être pas maintenant mais bientôt.

— En ce cas, laissez-moi donc encore être heureuse aujourd'hui, puisque je vous revois ! s'écria-t-elle.

— Volontiers, mon ange, oh ! bien volontiers ; puissiez-vous être éternellement heureuse ! dit Cyrille ému. Il lui prit les mains et les pressa contre ses lèvres, mais elle rougit et les dégagea promptement.

(La suite au prochain numéro.)

Quant au budget rectificatif de 1867, M. Fould conclut des ressources qu'il comporte, qu'il se présentera également en équilibre, notamment par suite d'une plus-value de 90 millions, résultant de l'accroissement des impôts indirects, et qui, loin d'être exagérée, est rationnellement portée au-dessous de son chiffre réel.

Passant à l'exercice 1868, le rapport fixe le chiffre du budget ordinaire des dépenses à 1,548,665,223 francs qui se divisent de la manière suivante :

Dettes publiques et dotations	512,974,963 fr.
Services généraux des ministères	790,505,636
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	232,843,124
Remboursement, restitution, non-valeur primes et escomptes	12,341,500

Le chiffre de dépenses, en 1867, n'était que de 1,523 millions; le ministre admet donc, ici, une augmentation de 25 millions à répartir entre divers départements ministériels.

Le budget, des recettes est évalué à 1,669 millions, et dépasse de 52 millions le chiffre de 1,617 millions prévu pour 1867.

Le projet de budget de l'amortissement diffère peu de celui qui a été voté en 1866 ; il est, toutefois, utile de constater qu'il ne propose aucune aliénation, en coupes extraordinaires de bois.

Passant à l'examen détaillé du budget extraordinaire, le ministre fait observer que le total des recettes dont on pourra disposer pour ce budget s'élève à 148 millions.

« On remarquera, ajoute M. Fould, qu'aucune prévision ne figure aux budgets de 1868, pour la nouvelle organisation de l'armée, quoique la haute commission présidée par Votre Majesté ait préparé un projet de loi qui vient d'être soumis à l'examen du Conseil d'Etat. Il était bien difficile d'apprécier les charges qui doivent en résulter pour nos finances, et Votre Majesté a décidé qu'elles seraient l'objet de propositions spéciales, lors de la présentation du budget rectificatif de 1868.

« Il y a tout lieu d'espérer que nous disposerons alors de ressources plus que suffisantes. » Le ministre s'exprime ainsi, en terminant son lumineux rapport :

« Les excédants de recettes sur les dépenses, sagement préparés, seront, je l'espère, assez considérables en 1868 pour permettre à Votre Majesté de réaliser le programme qu'Elle s'est tracé depuis longtemps et qu'Elle a hâte d'accomplir :

» Réduction des charges qui pèsent sur les contribuables ;

» Augmentation des ressources consacrées à l'instruction publique.

« Impulsion plus énergique encore imprimée à tous les travaux d'utilité générale qui doivent être exécutés sur le territoire de l'Empire.

Pour extrait : A. Layton

Extérieur.

NOUVELLES DE ROME.

Les dépêches de Rome vont jusqu'au 17 décembre. A cette date, la ville jouissait d'une parfaite tranquillité. La population romaine, assez indifférente à la politique, surtout de la absence des émigrants étrangers qui, d'ordinaire, en cette saison, procurent animation et profit à la cité pontificale.

Ce qu'on va lire est extrait d'une lettre de Rome, 13 décembre :

« L'ordre ne sera pas troublé malgré le départ des Français. La force armée concentrée à Rome est plus que suffisante pour empêcher une sédition quelconque. La police a redoublé de vigilance; elle a fait plusieurs arrestations ces jours derniers, et entre autres le fils du professeur Maggiorani, émigré jusqu'à 1862 qui est rentré à Rome secrètement. »

La même lettre contient ce paragraphe sur les regrets que laissent et qu'emportent nos officiers et nos soldats en quittant la Ville-Eternelle.

« En général les soldats et les officiers français ont quitté Rome avec regret. Beaucoup de jeunes demoiselles et de dames déplorent le départ des officiers; quelques-unes même se sont présentées au général comte de Montebello pour lui adresser des réclamations sérieuses, tout à été inutile. »

MESSAGE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS AU CONGRÈS FÉDÉRAL.

Le texte du message du président Johnson vient de nous parvenir. Le sens en a été fidèlement indiqué par les dépêches télégraphiques précédemment reçues. Néanmoins nous croyons devoir reproduire en entier les passages qui touchent l'Europe de plus près, notamment ceux concernant le Mexique, l'Alabama et les féniens, les affaires d'Orient et les droits des américains à l'étranger.

RELATIONS EXTÉRIEURES.

Je constate avec plaisir qu'il ne s'est pas formé et qu'on n'a pas essayé de former, à l'étranger, des combinaisons contre notre paix domestique et notre sûreté, ou contre notre légitime influence parmi les

autres nations. Pendant que les sentiments de conciliation, de loyauté et de patriotisme prennent plus de consistance à l'intérieur, les nations étrangères témoignent plus de considérations pour notre caractère national et pour nos droits. — Le complet succès du télégraphe atlantique entre les côtes d'Irlande et la province de Terre-Neuve, est une œuvre qu'on a célébrée avec raison, dans les deux hémisphères, comme le commencement d'une ère de progrès et de civilisation. Il y a lieu d'espérer qu'un pareil succès et des résultats plus grands encore signaleront l'entreprise ayant pour objet de relier les deux continents, à travers l'Océan Pacifique, par la ligne télégraphique projetée entre le Kamschatka et les possessions russes d'Amérique.

La résolution du Congrès protestant contre les pardons accordés par des gouvernements étrangers à des individus convaincus de crimes infamants, à la condition d'émigrer dans notre pays, a été communiquée aux Etats avec lesquels nous sommes en relations, et cet usage, dont nous nous sommes plaints avec tant de raison, ne s'est pas maintenu.

Les félicitations du Congrès à l'empereur de Russie, à propos de la manière dont il a échappé à une tentative d'assassinat, ont été présentées à ce souverain humain et éclairé, et elles ont été reçues par lui avec l'expression de sentiments reconnaissants.

Le pouvoir exécutif prévenu de tentatives faites par des aventuriers hispano-américains pour encourager l'émigration d'affranchis des Etats-Unis dans une contrée étrangère, a protesté contre ce projet, comme étant de nature, s'il se réalisait, à les asservir à une condition plus malheureuse que celle à laquelle ils viennent de se soustraire. On a reçu du gouvernement de l'Etat dans lequel ce dessein avait été conçu l'assurance que de pareils faits ne recevraient ni son encouragement ni son approbation. C'est une question digne de votre attention, et on recherchera si nos lois sont suffisantes pour prévenir et punir un crime de cette nature.

MEXIQUE.

Le Congrès sait qu'au mois d'avril dernier, un arrangement à l'amiable fut conclu entre l'empereur des Français et le président des Etats-Unis pour l'évacuation du Mexique par les troupes expéditionnaires de la France. Cette évacuation devait être effectuée en trois détachements, dont le premier devait quitter le Mexique en novembre passé, le second en mars prochain, et le troisième en novembre 1867. Dès que l'évacuation serait terminée, le gouvernement français devait prendre, à l'égard du Mexique, une attitude de non intervention semblable à celle qu'observe le gouvernement des Etats-Unis. Depuis la conclusion de l'arrangement, l'empereur a donné à plusieurs reprises l'assurance que l'évacuation serait effectuée dans le délai convenu, sinon plus promptement.

On croyait naturellement que les changements projetés auraient pour effet de produire dans la république mexicaine une crise d'un grand intérêt politique. C'est pourquoi j'ai fait partir le 9 novembre dernier, M. Campbell, le ministre nouvellement nommé, afin qu'il allât remplir auprès de cette république les fonctions de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis. J'ai aussi jugé convenable de le faire accompagner dans son voyage par le lieutenant-général de l'armée des Etats-Unis, afin d'obtenir les informations qui pourraient nous servir à déterminer la ligne de conduite à suivre par les Etats-Unis, pour établir et maintenir des relations nécessaires et convenables avec la république mexicaine. L'intérêt profond que nous portons à la cause de la liberté et de l'humanité semble nous imposer clairement l'obligation d'exercer notre influence en faveur du rétablissement et du maintien d'une forme républicaine de gouvernement dans ce pays.

PLAINTES CONTRE LA FRANCE.

Tel était l'état des affaires en ce qui concerne le Mexique, lorsque le 22 novembre dernier, nous reçûmes de Paris l'information officielle que l'empereur des Français avait, depuis quelque temps, décidé de ne pas retirer un détachement de ses forces dans le mois de novembre dernier, suivant ses engagements, mais qu'il avait pris cette décision dans le dessein de retirer la totalité de ses forces dans le printemps suivant. Les Etats-Unis, cependant, n'avaient reçu aucun avis ni signification de cette détermination; et dès que ces renseignements sont parvenus au gouvernement, il s'est empressé de faire connaître son dissentiment à l'empereur des Français.

Je ne puis m'empêcher d'espérer que la France fera de nouvelles réflexions à ce sujet et adoptera quelque résolution à l'égard de l'évacuation du Mexique qui sera autant que possible conforme aux engagements existants, allant ainsi au devant des justes désirs des Etats-Unis. Il vous sera donné communication des documents relatifs à ce sujet. Il est à croire que, avec l'évacuation du Mexique par le corps expéditionnaire, disparaîtra tout sujet de difficultés sérieuses entre la France et les Etats-Unis. Les expressions de l'empereur et du peuple français nous sont un sûr garant que l'amitié traditionnelle entre les deux pays pourrait alors se renouveler et se consolider d'une manière permanente.

A une réclamation d'un citoyen des Etats-Unis, demandant une indemnité pour des pertes éprouvées sur mer par le fait des autorités françaises, dans leurs actes de puissance belligérante contre le Mexique, le gouvernement français a répondu en proposant d'en ajourner le règlement jusqu'à ce que les deux gouvernements aient, d'un commun accord, nommé une commission mixte pour examiner les réclamations des citoyens, des sujets des deux nations, réclamations produites par les guerres récentes qui ont eu lieu sur ce continent. La demande ne paraît point déraisonnable, mais il appartient au Congrès de dicter la manière suivant laquelle doivent se produire et se régler les demandes d'indemnité faites par les étrangers, aussi bien que par les citoyens des Etats-Unis, au sujet de la dernière guerre civile. Il ne doute pas que le sujet de toutes ces réclamations n'attire votre attention dans un moment propice et favorable.

RÉCLAMATIONS RELATIVES A L'ALABAMA.

Nous devons regretter de n'avoir fait aucun pas vers la solution des difficultés existantes entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, difficultés provenant des déprédations commises sur notre commerce national et d'autres délits dont les sujets anglais se sont rendus coupables, pendant notre guerre civile, en violation des lois internationales et des clauses des traités. Ce retard, toutefois, peut s'attribuer, en grande partie, à la situation intérieure de la Grande-Bretagne. Un changement complet de ministère a eu

lieu dans ce pays pendant la dernière session du parlement. L'attention du nouveau ministère, a, de bonne heure, été appelée dans ce sujet, et il y a lieu de croire qu'il sera maintenant envisagé dans un esprit convenable et amical. On ne saurait trop exagérer l'importance d'une solution prochaine. Quels que soient les désirs des deux gouvernements, il est clair que le bon vouloir et l'amitié entre les deux pays ne peuvent s'établir avant que la réciprocité dans la bonne foi et la neutralité ne soient respectivement remises en pratique par les deux nations.

LES FÉNIENS.

Le 6 juin dernier, en violation de nos lois de neutralité, une expédition militaire contre les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, fut projetée et mise en partie à exécution sur le territoire soumis à la juridiction des Etats-Unis. Conformément à l'obligation imposée au pouvoir exécutif par la constitution, de veiller à l'entière exécution des lois, tous les citoyens furent prévenus, par une proclamation, de s'abstenir de prendre part à toutes menées illégales, et les fonctionnaires civils, militaires et de la marine, furent chargés de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la loi.

L'expédition n'a pas abouti, mais elle n'a pas laissé de produire de regrettables conséquences. Plusieurs de nos concitoyens, qui, dit-on, étaient engagés dans l'expédition, ont été faits prisonniers et ont passé en jugement, pour crime capital, dans la province du Canada. Des jugements et sentences de mort ont été prononcés contre quelques-uns, et d'autres ont été acquittés. Le gouvernement, pleinement convaincu que la sévérité d'un châtiment civil infligé à des personnes égarées qui se sont engagées dans une tentative révolutionnaire désastreusement avortée, est une erreur et une imprudence, a fait au gouvernement britannique, en faveur des prisonniers condamnés des observations qui, ajoutées à un jugement humain et éclairé, nous font espérer qu'il usera du droit de clémence, et que ceux qui ont pris part au mouvement seront judicieusement amnistiés. Un conseil a été désigné par le gouvernement pour défendre les citoyens des Etats-Unis accusés de crime capital au Canada; et l'on a suspendu les poursuites que l'on avait commencées devant les Cours des Etats-Unis contre ceux qui avaient pris part à l'expédition.

J'ai regardé l'expédition, non-seulement comme de nature politique, mais encore comme presque complètement étrangère aux Etats-Unis, dans ses causes, son caractère et son objet. La tentative a été faite de connivence avec un parti révolutionnaire en Irlande, et l'on a voulu s'emparer d'une province anglaise de ce continent pour obtenir le redressement de griefs politiques dont, assure-t-on, le peuple irlandais a eu à souffrir de la part du gouvernement anglais depuis plusieurs siècles. Les personnes engagées dans l'expédition étaient, pour la plus grande partie, originaires de cette contrée, et quelques-unes étaient, d'autres n'étaient pas devenues citoyens des Etats-Unis, conformément aux lois générales de naturalisation. Des plaintes au sujet de la mauvaise administration de l'Irlande occupent constamment l'attention de la nation anglaise, et telle est l'agitation produite en ce moment en Irlande que le gouvernement anglais a jugé nécessaire de suspendre le *Writ d'Habeas corpus* en ce pays. Ces circonstances doivent nécessairement modifier l'opinion que l'on aurait d'une expédition expressément prohibée par nos lois de neutralité. Aussi longtemps que ces lois subsisteront dans nos statuts, elles devront être littéralement exécutées, et si elles paraissent mauvaises, injustes ou oppressives, le congrès seul peut y remédier en les modifiant ou les abrogeant.

AFFAIRES D'ORIENT.

Les intérêts politiques et commerciaux des Etats-Unis sont en jeu à un certain degré dans les événements que l'on prévoit dans l'Europe orientale, et le temps semble être venu pour notre gouvernement d'avoir un représentant diplomatique spécial en Grèce.

LES DROITS DES AMÉRICAINS A L'ÉTRANGER.

Notre gouvernement a revendiqué pour toutes les personnes non convaincues, accusées ou soupçonnées de crimes, le droit politique absolu de s'expatrier et de choisir une nouvelle allégeance nationale. Beaucoup d'Etats européens n'ont pas admis ce principe et ont réclamé le droit d'arrêter ceux de leurs sujets qui, émigrés aux Etats-Unis et naturalisés citoyens, ont fait plus tard des séjours passagers dans leur pays natal, pour les soumettre au service militaire de même que leurs sujets résidents. Des réclamations faites à la suite des détentions de ce genre opérées par des Etats étrangers, ont été matière à discussion entre les Etats-Unis et quelques puissances européennes; et l'irritation produite par la non-solution de cette question s'est accrue pendant la guerre récente dans laquelle la Prusse, l'Italie et l'Autriche étaient récemment engagées. L'Angleterre, qui qu'elle n'ait jamais reconnu le droit d'expatriation, n'a jamais insisté dans la pratique sur son exécution. La France a agi de même; et la Prusse a proposé un compromis, qui, bien qu'un peu plus libéral, n'a pas été accepté par les Etats-Unis. La paix existe maintenant partout en Europe, il semble que ce soit une occasion favorable pour le congrès d'affirmer le principe, constamment soutenu par le pouvoir exécutif, que la naturalisation dans un Etat exempte pleinement l'individu du sujet de tout autre Etat de l'assujettissement au service militaire sous son gouvernement primitif aussi longtemps qu'il ne renonce pas volontairement à ses droits et privilèges.

CONCLUSION.

Suivant le devoir qui m'est imposé par la constitution, j'ai soumis aux représentants des Etats et du peuple l'état de nos affaires intérieures et étrangères ainsi que le requiert l'intérêt public. Notre gouvernement traverse en ce moment son épreuve la plus dure, et mon ardente prière est que le péril puisse être heureusement écarté, sans affaiblir la force et l'harmonie premières de la république. Les intérêts de la nation ne sauraient être mieux assurés que par le rétablissement des relations fraternelles, un complet oubli de nos divisions passées, et la reprise de tous les travaux de la paix. Dirigeant nos efforts vers le prompt rétablissement de ce grand résultat, travaillons à maintenir l'harmonie entre les divers pouvoirs du gouvernement afin que chacun, dans sa propre sphère, coopère cordialement, avec tous les autres, pour assurer le maintien de la constitution, l'intégrité de l'union et la perpétuité de nos libres institutions.

ANDREW JOHNSON.

Washington, 3 décembre 1866.

LA MISSION TONELLO.

D'après une correspondance de Rome, la mission de M. Tonello, outre son objet religieux, comporterait l'arrangement suivant au sujet du patrimoine ecclésiastique :

1° Le gouvernement italien présentera au Parlement un projet de loi déclarant Florence capitale définitive du royaume d'Italie ;

2° Les cardinaux, déclarés princes du royaume d'Italie, jouiront d'un revenu pris sur le trésor et double de celui qu'ils ont actuellement ;

3° Les populations du patrimoine de St-Pierre, excepté Rome, pourront opter par un plébiscite entre le gouvernement pontifical ou l'annexion à l'Italie ;

4° Rome sera reconnue ville religieuse sui generis ; le Pape y commandera comme Souverain absolu. Seulement, l'autorité municipale élue par les citoyens, disposera de plusieurs services administratifs. On substituera l'élément laïque à l'élément religieux ;

5° La milice pontificale sera licenciée ainsi que les troupes étrangères. Les indigènes pourront faire partie de l'armée italienne ;

6° Le traité entre l'Italie et le gouvernement Romain n'engagerait le cabinet de Florence que pendant le pontificat de Pie IX ;

7° Pie IX reconnaîtrait Victor-Emmanuel comme roi d'Italie ;

8° L'Italie prendrait comme puissance catholique, sa part à la liste civile que les Etats Catholiques feront au Souverain Pontife.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

Hier l'Empereur, accompagné de son aide-de-camp et d'un officier de service, s'est promené assez longtemps sur la terrasse du bord de l'eau et dans le jardin réservé du palais.

L'Empereur et l'Impératrice ont assisté hier soir à la représentation de la Source à l'Opéra.

Aujourd'hui, à une heure et demie, l'Empereur, accompagné de M. de Nieuwerkerke, surintendant général des beaux-arts, a traversé à pied la place du Carrousel pour se rendre au Louvre et visiter un nouveau salon au pavillon Denon, dont le plafond a été peint par M. Muller.

La Commission de l'Exposition Universelle vient de prendre possession de ses bureaux au Champ de Mars. Malgré le mauvais temps, les travaux avancent rapidement.

La Commission chargée de la répartition des secours aux victimes des inondations, vient de publier son rapport au gouvernement. Il en résulte que les pertes éprouvées se totalisent par 21,244,804 fr. sur la totalité des souscriptions recueillies, une somme de 3,777,917 fr. 89 c. sera distribuée immédiatement, déduction faite des 280,000 fr. répartis entre les localités éprouvées par le fléau. On persiste à croire qu'une demande de crédit sera présentée au Corps législatif, lors de la discussion du budget rectificatif de 1866.

Il y a eu conseil des ministres, cet après-midi, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur. S. M. l'Impératrice y assistait.

On écrit de Naples que le ministre des travaux publics a terminé son voyage dans les provinces méridionales de l'ex-royaume de Naples. Le gouvernement italien vient d'y faire exécuter d'immenses travaux, entre autres ceux ayant pour objet de mettre le port de Brindisi en état de pourvoir aux besoins du commerce entre l'Egypte et l'Orient, et de préparer l'extension des relations maritimes qui résulteront au profit de l'Italie, de l'ouverture de l'isthme de Suez.

Pour extrait : A. Layton.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris. Sommaire du 15 décembre 1866.

Traité : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le général Dix. — Gavarni. — La France nouvelle illustrée (5e livraison) : Amiens. — Voyages excentriques : histoire de trois capsules (suite). — Les abus. — Un cours de littérature : les Odeurs de Paris ou la classe de M. E. Vieillot. — Les quatre journées de Jean Gourdon, nouvelle. — Les coulisses de la Bourse. — Fabrication des aiguilles. — Les chefs-d'œuvre des arts industriels. — Chronique musicale. — Courrier de la mode. — Mgr Pavy Gravures : Départ des troupes françaises de Rome. — Le général Dix. — Vote pour la députation vénitienne au palais Ducal à Venise. — Députation allant remettre un drapeau d'honneur offert par la ville de Gènes. — Service funèbre célébré à Venise, dans l'église San-Salvador. — Démonstration réformatrice à Londres. — Le meeting dans les jardins de Beaufort-Houssé. — Un cours de littérature : les Odeurs de Paris ou la classe de M. E. Vieillot (2e gravure). — Théâtre du Vaudeville : Maison neuve (4e acte). — Spéculateurs au café pendant la Bourse. — La fabrication des aiguilles (8 gravures). — Mgr Pavy, décédé évêque d'Alger. — Récits sur la vie des plantes, par J.-H. Fabre ; Histoire de la bûche (2 gravures) — Echecs — Rébus.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalerons LA NEPTUNIDE ROULLÉ, dont le succès est assuré. — (Voir aux annonces).

Bulletin Vinicole

On nous écrit de Paris, 17 décembre : Les vins nouveaux ont eu des arrivages moins importants. La consommation de détail est encore bien approvisionnée. Ce ne sera guère qu'après les fêtes du premier de l'an qu'on les verra réparer vers la place. Les cours par suite ne présentent aucune variation.

Dans les grands centres de production, il y a du calme dans les affaires, sans que les détenteurs fassent pour cela la plus petite concession.

Dans le Bordelais, plusieurs chais de paysans de Conquiques et de St.-Christoly ont vendu des vins nouveaux à 500 fr. les quatre barriques mises sur place.

Les vins du Midi sont bien tenus, mais il se fait peu d'affaires.

Les eaux-de-vie à l'entrepôt du quai St.-Bernard sont au calme. Les transactions restent limitées et les cours ne présentent aucune variation. Les marchés de province sont également sans animation. Le commerce des Charentes n'a point encore acheté d'eaux-de-vie nouvelles et les exportations en eau-de-vie faite sont limitées à l'achèvement des ordres donnés il y a quelques semaines.

Pour extrait : A. LAYTON.

Causerie Parisienne.

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

La Cour a quitté Compiègne lundi et s'est installée, pour l'hiver aux Tuileries.

Le voyage de l'Impératrice à Rome, décidé en principe, reste incertain quant à l'époque où il aura lieu. C'est dire qu'il ne se rattache point à la crise traversée en ce moment par la Papauté et qui, nous l'espérons de plus en plus, n'aura aucune conséquence regrettable.

Dans le cercle intime de S. M. Eugénie, on donne pour principal motif à l'excursion projetée, le vœu formé, lors de la maladie du prince Impérial, de visiter sous un an le tombeau des apôtres. Si l'en est ainsi, l'engagement de la mère chrétienne peut aussi bien s'accomplir aux fêtes de Pâques de 1867 qu'aux fêtes de Noël de cette année.

Outre la rigueur de la saison, et les difficultés d'une traversée maritime, l'ajournement dont on parle s'expliquerait par cette considération, que S. S. Pie IX a manifesté le désir affectueux de donner lui-même la première communion à son fils, qui entrera le 15 mars prochain dans sa douzième année. Les solennités pascales, dont la splendeur est incomparable à Rome, seraient pour les augustes voyageurs un attrait de plus. Ajoutons que, d'après certaines conjectures, il ne serait pas impossible que le Saint-Père accompagnât à Paris l'Impératrice et le prince Impérial.

La séance de l'Académie française a tenu ce qu'elle prometait. Ce n'est pas peu dire. Beaucoup de palmes, de rubans et parmi les fronts chenus, de jolis visages. Voilà M. Guizot dans sa raideur janséniste, et M. Thiers avec son rire voltairien. Le papa Viennet lorgne les tribunes, tandis que M. de Sacy cherche pour Mad. Sand un fauteuil introuvable. M. Nisard grignote les bonbons anticipés du jour de l'an et le duc de Broglie corrige, ni plus ni moins que s'il était dans son cabinet, des épreuves d'imprimerie. On jase, ici et là, sur le discours de M. Dufaure, lequel ressemblera, dit M. Prévost-Paradol, à un bouquet d'hiver, gerbe de camélias avec des brins de houx semés de baies écarlates.

M. Prévost-Paradol en a été pour ses augures malicieux. L'illustre orateur s'est tenu à l'écart des allusions, des épigrammes. Il a parlé vertueusement des prix de vertu. Louable conduite et même leçon opportune.

Avant et après les discours, on s'occupait des fauteuils laissés vides par MM. Dupin et de Barante. Sans notre horreur des indiscrétions, nous rapporterions un propos galant de M. de Sacy, cherchant, comme nous venons de le dire, une place pour l'auteur du Marquis de Villemer. — Un fauteuil, aurait murmuré le journaliste-sénateur, nous en avons bien là deux qui sont vacants, et personne n'y a plus de droits que vous ; mais l'Académie française est gouvernée par la « loi Salique. » Mad. Sand qui cause peu, s'est bornée à sourire. Elle pouvait répondre que la « loi Salique » de la compagnie ne lui a pas empêché de tenir à l'écart Béranger et Balzac.

La Chine sera dignement représentée à l'Exposition Universelle. Nous aurons cette fois mieux que des ivoires sculptés, des écrans, des magots, des coupes de jade et de porcelaines MM. de Saint-Denis et de Lesseps se proposent, dit le Temps, de faire de la portion de terrain qui leur est concédée une miniature de l'empire chinois. Habitation chinoise construite par des officiers chinois, restaurant servi par des femmes chinoises, jardin avec petits ponts, petits rochers et petits arbres taillés à la mode chinoise par des jardiniers chinois, maison de thé, ateliers de céramique, fabrique de soie, rien n'y manquera ; il y aura même une maison d'opium, où l'on pourra s'empoisonner agréablement. Les animaux chinois n'y seront point oubliés, et l'on verra se promener crus les petits chiens gras que l'on mangera cuits un instant après. Cependant on ne voit pas figurer de mandarin dans le programme. C'est sans doute une surprise que nous réservent les organisateurs de l'exhibition chinoise.

Le théâtre du Châtelet a donné hier la première représentation du Diable Boiteux, grande revue parisienne dont les auteurs sont MM. Clairville, Ernest Blum et Alexandre Flan. L'hiver actuel passera sur cette pièce sans que son succès soit épuisé. Elle ne compte pas moins de trente tableaux ; mais les scènes qui se déroulent sous les yeux du public sont empreintes de tant de verve, d'esprit et de gaieté que le

rire qui nous prend au lever du rideau se prolonge longtemps encore après sa chute.

Préparez-vous à entendre répéter pendant tout l'hiver également une chanson du 3e acte du Diable Boiteux que six virtuoses ambulants entonnent sur le boulevard du Temple ; elle a pour refrain : Ote donc tes pieds de là ! avec un air nouveau de M. Victor Chéri. En voici comme spécimen le 4e et dernier couplet :

L'étranger avec vaillance
Peut combattre, mais
A r'mettre les pieds en France
S'y songeait jamais
Pleins d'un valeureux délire,
Criant : Halte-là !
On nous entendrait lui dire :
Où donc les pieds d'là !
Mon p'tit père, holà !
Le sol que voilà !
Ça brûle, halte-là !
Où donc les pieds d'là !

Samedi dernier, premier bal masqué à l'Opéra. Cobue de pierrettes et de débardeurs, accidentée de dominos suspects et de gentlemen équivoques. Six mille personnes dans un espace où la moitié ne tient pas habituellement. C'est l'agrément principal. Est-ce qu'on s'amuserait si l'on n'était pas pressé, poussé, foulé, fripé, comme hareng en caque et paysan en foire.

Des quadrilles et polkas, peu de chose à raconter. Il y a langueur. Chicard laisse à désirer dans le cavalier seul exécuté sur les mains, et Turlurette n'atteint plus, au pied levé, les girandoles des lustres. Quant aux intrigues nouées dans le foyer, non loin de l'horloge traditionnelle, on en signale, dans le grand monde, plusieurs qui ont un caractère régence très accentué. Un prince bavarois aurait été enlevé par une marquise du noble faubourg, et un amiral suisse aurait conduit à la Maison Dorée, une señorita échappée du couvent où la retenait un tuteur familial. Vu le bruit que faisaient les deux aventures, la police a pris des informations. Il s'est trouvé que le prince bavarois est un garçon coiffeur, la marquise une fleuriste éduquée et quadragnénaire, l'amiral un grainetier de la rue Sartinet et la pupille andalouse une piqueuse de bottines du quartier Saint-Martin.

RALPH.

Chronique locale.

Par arrêtés préfectoraux du 20 décembre 1866, ont été nommés :

MM. Cassagnes (Camille), instituteur communal, à Montbrun ; Darnis (Pierre), instituteur communal, à Anglars ; Marty (Marcel-Guillaume), instituteur communal définitif, à Larnagol ; Mlle Delzangle (Catherine), Sœur de l'Enfant Jésus, institutrice communale, à Biars.

Jeudi a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, le tirage de la loterie des Dames de la Providence. L'affluence était grande. Mlle Tracy a gagné le lot de l'Impératrice.

Le cours gratuit d'adultes établi, l'année dernière, dans notre ville, par M. Henri Valette, chef d'institution, est suivi, depuis sa réouverture, par un nombre considérable d'élèves. Avec le concours de M. Laroche, un de ses professeurs élémentaires et de M. Bariéty, un de ses élèves les plus capables, M. Valette donne, trois fois la semaine, l'instruction à des jeunes gens et à des hommes faits, qui apportent au cours cette application soutenue et ce zèle que seul peut donner le désir de s'instruire. A l'étude des matières de première nécessité pour l'instruction de l'ouvrier, viennent s'ajouter des exercices littéraires tous tendant à donner la vraie éducation nationale.

Le cours de M. Valette a déjà produit d'excellents fruits. Un grand nombre d'adultes dont il y a peu de temps l'ignorance était complète, lisent, écrivent et calculent d'une façon convenable.

Ce résultat est dû à l'activité et aux soins de M. Valette qui ne néglige rien pour rendre féconde la mission qu'il a entreprise d'une manière aussi spontanée que désintéressée.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 5 au 8 décembre 1866.

- Mathématiques élémentaires.
Instruction religieuse. — 1 Vertut ; 2 Salvat.
Philosophie.
Instruction religieuse. — 1 Delmon ; 2 Thibeau.
Mathématiques préparatoires.
Instruction religieuse. — 1 Faurie ; 2 Cayla.
Rhétorique.
Instruction religieuse. — 1 Cayla ; 2 Cabanès.
Second.
Instruction religieuse. — 1 Dubouzet ; 2 Lagard.
Troisième.
Histoire et géographie. — 1 Pasquet ; 2 Benjon.
Quatrième.
Histoire et géographie. — 1 Tardieu ; 2 Balaran.
Cinquième.
Instruction relig. — 1 Munn-Bourdin ; 2 Bénétre.
Sixième.
Instruction religieuse. — 1 Cayla ; 2 Boulzaguet.
Septième.
Version latine. — 1 Depeyre ; 2 Largeteau.
Huitième.
Histoire et géographie. — 1 Cambornac ; 2 Peyrissac.
Classe préparatoire.
Première division.
Calcul. — 1 Rozières (Louis) ; 2 Rozières (Emile.)
Deuxième division.
Calcul. — 1 Geay ; 2 Lavoisot.
Troisième division.
Calcul. — 1 Alazard ; 2 Tardieu (Louis.)

Enseignement secondaire spécial.

Deuxième Année.

Instruction religieuse. — 1 Nouvel ; 2 Rnamps.

Première année.

Histoire naturelle. — 1 Course ; 2 Sanu.

Année préparatoire.

Instruction religieuse. — 1 Durupt ; 2 Mandelli.

Le Proviseur,

RICHAUD.

Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors. LES ODEURS DE PARIS, par Louis VEULLOT 5e édition.

Toutes les brochures nouvelles.

Nous recommandons à nos lecteurs le CALENDRIER DU LOT, couverture jaune, revêtue des armes de la ville. Ce recueil, qui existe depuis fort longtemps, se distingue par son exactitude et la sûreté de ses informations. Cette année l'éditeur a augmenté le Calendrier du Lot de la liste complète des Archevêchés et Evêchés de France. Un point surtout qui est d'une grande utilité pour les propriétaires, c'est le tableau officiel des foires du département du Lot et des départements limitrophes. Le Calendrier du Lot est en vente chez tous les libraires. (Voir aux Annonces).

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 21 décembre 1866.

- 1 Cabaretier condamné à 4 fr. pour fermeture tardive de son établissement.
2 Individus à 4 fr. pour bruit et tapage injurieux (circonstances atténuantes).
3 Charretiers à 6 fr. pour défaut d'éclairage.
4 Charretier à 3 fr. pour défaut de plaque (circonstances atténuantes).
4 Femme à 1 fr. pour avoir lavé à une fontaine.
2 Femmes à 6 fr. pour grappillage de bois dans les biens d'autrui.
1 Revendeuse à 1 fr. pour achat de jardinage avant l'heure sur la place.
11 Revendeuses à 4 fr. pour achat de denrées sur les avenues de la ville.
1 Revendeuse à 3 fr. même motif, (récidive).
4 Habitants à 1 fr. pour dépôts de fumiers dans les cours ou celliers.
4 Boulanger à 4 fr. pour divagations de pores dans la rue.
1 Individu à 5 fr. pour mauvais traitements à un chien.
3 Individus ou femmes, deux à 14 fr. et l'autre à 4 fr., pour bruits et tapages injurieux.
1 Marchand de blé à 1 fr. pour achat de blé à la halle avant l'heure.

A qui appartiennent les cloches d'une commune rurale ? A qui appartient le droit de les sonner ?

On a vu beaucoup de contestations et même de conflits violents et regrettables sur ce sujet dans diverses provinces.

Dans le département de la Meurthe, le préfet et l'évêque viennent de décider la question d'un commun accord. Les cloches étant destinées au culte, ce sont les curés qui en auront la police. Les maires n'auront droit d'en requérir l'usage et de les faire sonner qu'en cas d'incendie, d'inondation, d'invasion des ennemis ou de danger public.

Dans le diocèse de Cahors, l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile ont réglementé la sonnerie des cloches. Ce règlement a été dressé, d'un commun accord, entre Mgr d'Hauport, évêque de Cahors, et M. Decourt, préfet du Lot, le 7 août 1833.

Il serait bon que l'autorité civile et l'autorité religieuse en fissent autant partout.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE ET CLASSIQUE

J.-D. CRAYSSAC, rue de la Mairie, à Cahors

- EN VENTE
LES ODEURS DE PARIS, par Louis VEULLOT. 6e édition. — 1 vol. in-12. 4 fr. »
LE PARFUM DE ROME, par Louis VEULLOT, 2 beaux vol. in-8°, 5e édition considérablement augmentée. 12 fr. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

20 décembre Raynal (Julie Joséphine), rue du Boulevard.

Mariages.

19 décembre Bès (Guillaume), charpentier et Deltheil (Jeanne), sans profession.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ;

2° Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société. 1

La douce Revalessière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgie, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures qui avaient résisté à tout autre traitement, parmi lesquelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Brehm, etc., etc. — En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et

en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalessière chocolatée, en boîtes: 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., soit environ 10 centimes par tasse, est de toute délicatesse, fortifiante, et convient aux personnes qui ne peuvent pas digérer le chocolat pur.

UNE RÉVOLUTION
DANS
LA PRESSE POLITIQUE

On lit dans le Figaro :
« Il est hors de contestation que depuis quelques années la petite presse, ou, pour parler plus exactement, la presse exclusivement littéraire, a pris une énorme importance. On a souvent répété, pour donner la raison de ce développement, qu'elle avait créé des lecteurs. Il y a du vrai dans cette appréciation. Mais il faut bien reconnaître aussi qu'elle a dû enlever un certain nombre aux grands journaux. Pourquoi est-elle parvenue aisément à prélever sur leur clientèle cette large dime ? C'est ce que je pourrais vous faire comprendre, si ce point n'était pas délicat à toucher. Mes confrères du grand format savent bien, du reste, que pour livrer au public une feuille constamment

intéressante, il ne faut pas épargner sa peine, et qu'il convient de dépenser, sans lésiner, son initiative et son activité.

Les journaux politiques ont été jusqu'à présent taillés tous sur le même patron, bourrés des mêmes matières, — souvent inutiles, — encombrés de discussions fastidieuses, et réduits à s'emprunter les uns aux autres leur maigre pitance. Le lecteur de ces journaux sait bien que quelques minutes lui suffisent à les parcourir.

En présence de cette situation, M. Terme rédacteur en chef de l'Époque, vint nous trouver, et nous demanda si nous voulions lui céder notre rédaction toute composée pour l'intercaler dans son journal.

Il avait, nous dit-il, l'intention d'adopter un format plus grand que celui de tous les autres journaux, de supprimer toutes les superfluités, tous les articles de remplissage, convaincu que, grâce à ces éliminations, il pourrait faire tenir dans une page et demie toute la partie politique essentielle; il se proposait, s'il avait notre agrément, de compléter son journal avec les matières de notre qui, toutes ou presque toutes y entreraient. De cette façon, il espérait

résoudre le problème, jusque-là vainement étudié, de faire lire, de la première ligne à la dernière, un journal politique.

Cette proposition nous sourit. Nous tombâmes promptement d'accord. L'expérience va donc être tentée.

En somme, si l'on songe qu'il est impossible à un grand journal, quel qu'il soit, de sacrifier comme nous plus de 500 fr. par jour à sa rédaction littéraire et anecdotique, on conviendra que l'Époque, renforcée de notre composition presque entière, doit réussir sûrement. Car pour une faible redevance, elle se procurera ce qui coûterait, pour rédaction et composition, chaque jour, 700 fr. à une autre feuille politique: donc, aucune autre feuille politique ne saurait entrer en lutte avec elle.

Et à qui, en définitive, profitera notre combinaison ? Au public.

L'Époque transformée paraîtra à partir de jeudi 20 décembre, dans son nouveau format.

H. DE VILLEMESSANT.

ABONNEMENTS. — DÉPARTEMENTS :
3 mois, 16 fr. — 6 mois, 32 fr. — Un an, 64 fr.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron.
Tout abonné nouveau recevra gratuitement le journal jusqu'au 1^{er} janvier prochain.

UN TIRAGE EN JANVIER.
— GRANDES LOTERIES AUTORISÉES —
VOULEZ-VOUS 350,000 fr.
POUR vos ÉTRENNES
Adressez immédiatement TROIS FRANCS
(mandat de poste ou timbres-poste)
AU DIRECTEUR DU BUREAU-EXACTITUDE,
rue Rivoli, 68, Paris, et vous recevrez
deux billets pour toutes chances
de gain de 552 lots. — 3 gros lots de
100,000 — 100,000 — 150,000 fr. (350,000 fr.)
AVEC VOS 12 BILLETS
vous aurez
toutes chances de gain de tous tirages
Demandez immédiatement vos billets si
POUR vos ÉTRENNES
VOUS VOULEZ 350,000 fr.

Etude de Me Dusser, avoué à Figeac.
Par jugement du tribunal de Figeac, du 16 décembre 1866, la séparation de biens entre Victorine-Marie-Anne Bouyssou et Pierre Latremolière, a été prononcée.
(Extrait du Memorial du 15 décembre)

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

Librairie Illustrée. — Étrennes de 1867.
J.-U. CALMETTE, A CAHORS.
Photographies cédées à prix d'achat. — Fournitures de Bureau. — Objets de fantaisie.
Fables de Lafontaine, illustrées par G. DORÉ,
60 livraisons à 50 cent., la 7^e livraison est en vente.

Livres d'office,
de Piété, d'Education,
d'Instruction,
de Sciences et d'Arts,
Reliure de luxe,
Imagerie.

Ordos, Calendriers,
Annuaire du Lot
et Américain,
Mémorial de poche
et de Cabinet,
Albums photographiques.

CALENDRIER DU LOT
STATISTIQUE
ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL
RECUEIL TRÈS COMPLET ET TRÈS EXACT
COMPOSÉ DE PLUS DE 200 PAGES IN-32 JÉSUS
EN VENTE
CHEZ MM. CALMETTE, CRAYSSAC, BOURION, GODINAUD, BOURGES,
Libraires à Cahors.
PRIX : 50 CENTIMES.

Nous recommandons cet Ouvrage à tous les propriétaires du Lot, qui jugeront de son importance par l'exposé des matières qu'il renferme.

TABLE DES MATIÈRES

Académie de Toulouse.....	89	Mairie de Cahors.....	57
Adresses des principaux négociants, commerçants, etc., du département du Lot.....	118	Maires de l'arrondissement de Cahors.....	58
Archevêchés et évêchés de France.....	54	Maires de l'arrondissement de Figeac.....	60
Articles principaux du Calendrier.....	2	Maires de l'arrondissement de Gourdon.....	62
Bureaux d'assistance judiciaire.....	107	Maires de l'arrondissement de Gourdon.....	65
Bureaux de bienfaisance.....	64	Ministère.....	55
Bureaux de la Préfecture.....	54	Navigation du Lot.....	69
Calendrier grégorien.....	6	Notaires de l'arrondissement de Cahors.....	102
Calendrier républicain (Concordance du).....	50	Figeac.....	105
Chemins de fer.....	70	Gourdon.....	107
Chemins vicinaux.....	70	Payerie du département.....	84
Collège cantonal de Figeac.....	70	Percepteurs.....	84
Commissaires de Police.....	35	Petit Séminaire de Montfaucon.....	52
Conseil Général.....	55	Pompier.....	58
Conseil d'arrondissement de Cahors.....	55	Ponts et Chaussées.....	68
de Figeac.....	56	Postes.....	72
de Gourdon.....	57	Préfecture du Lot.....	72
Contributions directes.....	80	Recrutement et réserve.....	55
Cour Impériale d'Agen.....	97	Séminaire diocésain de Cahors.....	52
Cures et Desservants du département:		Société agricole et industrielle du Lot.....	65
de l'arrondissement de Cahors.....	45	Sous-préfecture de l'arrondissement de Cahors.....	53
de Figeac.....	48	Figeac.....	56
de Gourdon.....	50	Gourdon.....	56
Départ et arrivée des courriers.....	65	Statistique du département du Lot.....	31
Députés au Corps Législatif.....	55	Tabacs.....	82
Douanes et Contributions indirectes.....	80	Tarif des droits d'octroi de Cahors.....	109
Empire Français.....	35	de Figeac.....	115
Enregistrement et domaines.....	71	Télégraphe électrique.....	108
État militaire de la 13 ^e division.....	87	Tresor public.....	85
Evêché de Cahors.....	45	Tribunal de première instance de Cahors.....	100
Gendarmerie.....	87	Figeac.....	105
Hospices.....	64	Gourdon.....	105
Instruction primaire.....	91	Tribunaux de commerce du département.....	101
Instituteurs de l'arrondissement de Cahors.....	91	Voitures publiques.....	75
Figeac.....	95		
Gourdon.....	95		
Inspecteurs de la pharmacie.....	65		
Justices de paix			
de l'arrondissement de Cahors.....	102		
Figeac.....	104		
Gourdon.....	106		
Louveterie.....	89		
Lycée de Cahors.....	89		
Maîtres de pensions.....	91		

CONFECTION DE PARIS
HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE
MAISON GREIL
A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.
Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

VITESSE et SÉCURITÉ. **VOITURES PUBLIQUES** et EXACTITUDE. **ET A VOLONTÉ**
Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.
Nota. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

VOITURES A VOLONTÉ
ANDRAL, SUCESSEUR DE JULIEN BLANC
A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui. *Poste aux Chevaux*, toute la célérité et le confort nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

AVIS
M. RUAUD, Mⁿ Dentiste du Lycée, du Séminaire et des Maisons d'éducation, de Cahors, plusieurs fois médaillé pour la perfection de la pose des Dents Artificielles, garantit tous ses ouvrages artistement adaptés à la bouche montés sur Platine et Or. Le véritable artiste doit suivre le progrès, quand il y a progrès. Le nouveau système dit Caoutchouc, est très dangereux pour la santé; invention éhémère désapprouvée par tous les médecins. Sa composition d'arsenic, de soufre, de vermillon, etc., se décompose dans la bouche, rend ses pièces cassantes et impropres à la mastication. M. RUAUD, devenu citoyen de Cahors, connaissant le pays, n'a jamais exigé qu'une faible rétribution pour les soins qu'il donne à la bouche. — Fait toutes les opérations les plus difficiles. — Rue de la Liberté, n^o 12.

CHOCOLAT-MENIER
On sait que ce fut la *Maison MENIER* qui, par l'abaissement des prix et par une fabrication régulière et constante de bonnes qualités de chocolat, imprima à la consommation de cet aliment le mouvement progressif qu'elle a suivi et qui va toujours en se développant. Cette maison vient de faire un pas de plus pour propager l'usage du chocolat en le livrant au public par fractions de 125 grammes.
Ce fractionnement, qu'on croirait sans importance, aura pour effet de rendre un vrai service aux petites bourses, en leur donnant le moyen de se procurer, pour 50 centimes, une tablette de chocolat de qualité supérieure, avec tous les signes d'une provenance authentique, au lieu d'accepter le chocolat d'origine non avouée, qu'on leur présente au détail. Du reste, les acheteurs de toutes les classes trouveront une commodité pour le voyage et pour en distribuer aux enfants, à se munir de tablettes d'un petit volume, faciles à casser.

AVIS
Le Sieur **BRUNO**, Horticulteur, praticien, Elève de M. HARDY, directeur des pépinières Centrales du Gouvernement en Algérie.
Qui a habité longtemps les départements du Gers de la Gironde, et de Lot-et-Garonne, où il s'est occupé du tracé des Jardins, de la taille et de la direction des Arbres, qui réside à Cahors où déjà beaucoup de personnes de la ville ou du département lui ont donné la direction de leurs plantations,
A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qui voudront bien lui accorder leur confiance et l'employer soit pour le tracé des Jardins en tous genres, soit pour le levé des Plans, soit pour des Constructions Rustiques, Kiosques, Ponts, Grottes, Bassins, Rocailles, Montagnes Russes, soit pour la taille des arbres et leur pincement, en un mot à tous les ouvrages que comporte la profession d'horticulteur, d'arboriculteur et de jardinier paysagiste, qu'il se tient à leur disposition et qu'il se rendra chez eux pour y travailler à la journée ou à forfait.
MM. les propriétaires trouveront dans son Etablissement, situé à la Brasserie, Rivière du Pal à Cahors, toutes espèces d'arbres fruitiers d'alignement et d'arbustes. Il y a aussi des Magnolias, des Cornifères et des Rosiers nouveaux. Il répond des espèces qu'il fournit et de leur reprise.
Les Arbres qu'il a l'honneur d'offrir à MM. les propriétaires, sortent des pépinières du Gers où le terrain est loin d'avoir la fertilité des terrains de la rivière du Lot, ce qui est un grand avantage pour la réussite des plantations.
Il a des Pruniers robe de sergent, en deux variétés, greffes sur prunier mi-robolant, qui, comme on le sait, ne pousse plus de rejetons, n'est pas sujet à la gomme. — Le Sieur Bruno prend des jardins à l'entretien.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie,
Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROUILLE (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. Rouillé, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

PLUS DE MAUX DE DENTS
Soulagement immédiat, sans toucher à la dent malade, par l'emploi de la laine dentifrice brevetée, s. g. d. g. de *Bergmann et C^o*, de Paris, 70, Bd. Magenta. Prix du paquet: un franc. Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale de Vinel.

ETABLISSEMENT HORTICOLE
VINCENS
PÉPINIÉRISTE HORTICULTEUR,
Près l'Évêché, à Cahors (Lot).
Grand assortiment d'arbres fruitiers d'alignement et d'ornement; plantes de serre et de pleine-terre; graines potagères et fourragères et de fleurs. Entreprises et fournitures pour toutes sortes de plantations. Catalogue général disponible franco.

6 Baudets Reproducteurs
de 3 à 10 ans
et 2 Anesses pleines
âgées de 5 ans
A VENDRE. — S'adresser à M. AYRAUD, vétérinaire à Niort (Deux-Sèvres).

Guérison de l'Epilepsie
La Brochure du D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie par le *Galium palustre* cultivé, est envoyée gratuitement sur toute demande adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

AVIS
A la foire de Cahors du trois janvier prochain, il sera vendu aux enchères publiques (lieu ordinaire) une diligence à quatre roues, 6 places d'intérieur, 3 places de coupé, et 3 places de banquettes, en très-bon état ainsi que deux bons chevaux de poste.

POUR ENLEVER LES TACHES
DE SUITE ET SANS ODEUR
EAU ÉCARLATE
EXTRAIT ÉCARLATE
F^o DE LA M^o DE **BURDEL & C^o** F^o DE LA M^o DE **S.M. L'EMPEREUR** P^o DE LA M^o DE **D'ANGLETERRE**
DEPOTS dans les Bonnes Maisons Paris France Etranger.

JACQUES SÉGUY
PEINTRE
MENTION HONORABLE
à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.
Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.
A Cahors, rue Impériale, n^o 55.
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.